

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 2 MAI 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

- Monsieur Florent Bédard, conseiller siège #1
- Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
- Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
- Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
- Madame Sylvie Boutin Bergeron, D.G. et greffière-trésorière
- Madame Geneviève Lapierre, D.G. adj. et greffière-trésorière adj.

Sont absents: Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

- Madame Monia Cloutier, conseillère siège # 3

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
    - 4.3 Comptes
  5. Correspondance
  6. Règlements
    - Aucun
  7. Avis de motion
    - Aucun
  8. Rapport des comités
    - Aucun
  9. Voirie municipale
    - 9.1 Débroussaillage 2023
    - 9.2 Appel d'offre par invitation – déneigement 2023-2024
    - 9.3 Épandage d'abat-poussière
    - 9.4 Livraison d'un voyage de concassé
    - 9.5 Autres points...
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Contrat d'entretien des terrains municipaux
    - 10.2 Prêt de la salle municipale dans le cadre de la tenue du camp de jour
    - 10.3 Autres points
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
- 

**23-05-87 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19H01.

## **23-05-88 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **23-05-89 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

Adoptée

## **4 TRÉSORERIE**

### **23-05-90 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la greffière-trésorière, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

### **23-05-91 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par monsieur Yvon Morin, appuyé par monsieur Florent Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

|               |            |                  |            |
|---------------|------------|------------------|------------|
| 01-211-11-130 | 5 (cr)     | 02-130-00-413-00 | 3 200 (dt) |
| 01-211-11-190 | 7 423 (cr) | 02-190-00-985-00 | 515 (dt)   |
| 01-261-10-000 | 60 (cr)    | 02-330-00-515-00 | 728 (dt)   |
|               |            | 03-510-00-000-10 | 3 045 (dt) |

Adoptée

### **23-05-92 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 22 425.31 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

## **23-05-93 5 CORRESPONDANCE**

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 avril dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

### **23-05-94 5.1 COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2023**

Considérant que la cueillette des encombrants ne fait plus partie intégrante du contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables;

Considérant que l'entrepreneur responsable de la cueillette des matières résiduelles et recyclables offre tout de même à la Municipalité de réserver la date du 1<sup>er</sup> juin pour procéder à cet effet;

En conséquence, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise la tenue d'une cueillette des encombrants selon les nouvelles modalités de l'entrepreneur et accepte d'acquitter les frais encourus relativement à la réalisation de celle-ci.

Adoptée

### **23-05-95 5.2 DÉPÔT DE PROJET – CHALLENGE HECLA-QUÉBEC**

Considérant que Hecla Québec tient à ce qu'une partie des profits engendrés par le *Challenge Hecla Québec / Beattie (tournoi de golf)* soit redistribuée principalement à des organismes communautaires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Considérant que pour l'édition 2023, cinq (5) organismes sélectionnés parmi les projets déposés pourront bénéficier d'un don de 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appui le projet du comité de la bibliothèque municipale et présente celle-ci dans le cadre de l'appel de projet de la 16<sup>e</sup> édition du Challenge Hecla Québec – Beattie. À noter que cette demande vise l'acquisition de petits fauteuils confortables pour le coin lecture, ceci favorisant l'écoute et la participation des enfants lors de la période du conte, ainsi que l'abonnement à la revue « National Géographic Kids » et autres collections du même genre qui intéressent particulièrement les enfants.

Adoptée

## **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

## **8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

## **9 VOIRIE MUNICIPALE**

### **23-05-96 9.1 DÉBROUSSAILLAGE 2023**

Considérant le budget disponible pour la réalisation de travaux de débroussaillage pour l'année 2023, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède aux travaux de débroussaillage des abords de la route suivante :

- Route de l'Île Népawa (8.96 km)

Les membres du conseil mandatent l'entreprise *Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc.* afin d'effectuer ces travaux à taux horaire et ce, dès cet automne. À noter que la date exacte du début des travaux devra être coordonnée avec la Municipalité afin d'éviter que le débroussaillage soit réalisé aux mêmes endroits que des travaux de rechargement et ce, simultanément.

Adoptée

#### **23-05-97 9.2 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – DÉNEIGEMENT 2023-2024**

Considérant que le contrat de déneigement octroyé en 2022 prend fin dès le 1<sup>er</sup> mai 2023, il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de déneigement sur son territoire et ce, pour la saison 2023-2024.

À noter que les soumissions devront être reçues avant 14h00, le 6 juin 2023, date et heure à laquelle elles seront ouvertes.

Adoptée

#### **23-05-98 9.3 LIVRAISON D'UN VOYAGE DE CONCASSÉ**

Considérant les besoins fréquents de matériel pour des réparations mineures dans les routes et chemins municipaux, il est proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser la livraison d'un voyage de concassé 0 ¾ dans la cour du garage municipal.

Adoptée

#### **23-05-99 9.4 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – TRAVAUX DE VOIRIE 2023 - RECHARGEMENT**

Considérant qu'une programmation de travaux en voirie municipale a été adoptée pour la saison 2023;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Projet Particulier d'Amélioration (PPA);

Considérant que le PPA est le seul volet qui permet de débiter les travaux avant de recevoir une lettre d'annonce et que des travaux peuvent débiter à partir du 1<sup>er</sup> avril et être déclaré sans pénalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Morin, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de voirie suivants suivant :

- Rechargement d'une quantité totale de 1 200 tonnes de concassé 0 ¾ (MG-20) une section de la route de Bienvenue, sur une distance approximative de 1 kilomètre;
- Rechargement d'une quantité totale de 1 061 tonnes de concassé 0 ¾ (MG-20) une section de la route de l'Île Népawa, sur une distance approximative de 884 mètres;

À noter que les soumissions devront être reçues avant 14h15, le 6 juin 2023, date et heure à laquelle elles seront ouvertes. La date limite pour l'exécution des travaux est fixée au 21 juillet 2023.

Adoptée

## **23-05-100 9.5 TRAVAUX D'URGENCE – ROUTE DE LA PLAGE PERREAULT**

Un secteur de la route de la Plage Perreault a dû être fermé en raison des pluies récemment survenues, celles-ci ayant miné une partie du chemin sous le ponceau numéro 42. Des travaux d'urgence ont ainsi dû être réalisés afin de permettre la réouverture de cette route.

En conséquence, il est proposé par madame Raymonde Petitclerc, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que le conseil entérine l'autorisation de dépense pour les travaux d'urgence effectués et autorise l'ajout et l'épandage de 2 à 4 voyages de concassé 0 ¾, selon la nécessité, afin de rétablir la stabilité de la voie carrossable.

Adoptée

## **23-05-101 9.6 PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Selon la mise à jour de l'inventaire qui sera complété sous peu au garage municipal, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'autoriser la commande des panneaux de signalisation selon les besoins qui seront déterminés.

Adoptée

## **23-05-102 9.7 DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ AU CONSEIL**

Une plainte visant l'état général des routes et chemins municipaux relativement à l'angle de nivelage (absence de pente) et l'épaulement en bordure de ceux-ci est déposée séance tenante.

Adoptée

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **23-05-103 10.1 CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

Considérant la présentation de l'offre de services de *Les Entreprises Éric Fortin* relativement à l'entretien des terrains municipaux pour la saison 2023, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des terrains municipaux – saison 2023, tel que présenté à l'offre de services soumise et ce, incluant le transport du mobilier urbain (pots de fleurs) à *Les Entreprises Éric Fortin*, au montant forfaitaire de 4 600.00 \$ plus les taxes applicables.

À noter qu'en sus du contrat octroyé, un budget de 600 \$ est alloué pour l'achat de fleurs/paillis/engrais nécessaire. Les frais seront remboursés sur présentation de factures et ce, jusqu'à concurrence du montant autorisé.

Adoptée

### **23-05-104 10.2 AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE ET LOCAUX MUNICIPAUX POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR**

Considérant que « *Les loisirs de Sainte-Hélène de Mancebourg (Les Loisirs)* » envisagent la reconduction des activités de camp de jour pour la saison 2023;

Considérant que *Les Loisirs* demandent l'autorisation pour l'utilisation de la salle et les locaux municipaux à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Morin, appuyé par madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise *Les Loisirs* à utiliser gratuitement la salle et les locaux municipaux afin de permettre la tenue d'un camp de jour pour la saison estivale 2023.

Adoptée

**23-05-105 10.3 DIAGNOSTIC SUR LE GROUPEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent présenter un projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*** dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Florent Bédard et résolu que la présente résolution soit adoptée et quelle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Ville de Macamic, organisme responsable du projet;

Le conseil s'engage à participer au projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest***.

Adoptée

**23-05-106 10.4 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES LIVRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Considérant la présentation de l'offre de services reçue pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 et ce, selon les honoraires soumis à l'offre de services, ceux-ci estimés à :

- 10 115.00 \$ plus les taxes applicables pour l'audit du rapport financier;
- 995.00 \$ plus les taxes applicables pour le mandat de reddition de comptes pour Recyq-Québec;

Adoptée

**23-05-107 10.5 AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Considérant qu'aucun laboratoire en région n'est en mesure de fournir le personnel nécessaire au mandat de laboratoire de sol de façon permanente, tel que prévu pour la réalisation des travaux de construction des étangs non-aérés (référence résolution # 23-02-40);

Considérant qu'aucune entente n'a pu être conclue avec aucune firme de la région pour que soient effectuées des tests de sols de façon ponctuelle et stratégique, pour un montant forfaitaire par visite de chantier, incluant l'échantillonnage et l'analyse pour un nombre de visites prédéterminés et ce, afin d'atténuer la lourdeur du mandat (référence résolution # 23-04-82);

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Morin, appuyé par madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le lancement

d'un appel d'offre public tel que prévu au mandat initial pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction des étangs non-aérés et ce, afin de rejoindre un plus grand nombre de soumissionnaires potentiels.

Adoptée

**23-05-108 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 21h30.

**23-05-109 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h30.

**23-05-110 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Claudette Bédard, appuyé par monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi, 6 juin prochain, à la salle municipale.**

**Bienvenue à tous!**